

15ème législature

Question N° : 11286	De Mme Pascale Boyer (La République en Marche - Hautes-Alpes)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale		Ministère attributaire > Éducation nationale et jeunesse
Rubrique > enseignement	Tête d'analyse > Avenir du dispositif EMALA	Analyse > Avenir du dispositif EMALA.
Question publiée au JO le : 31/07/2018 Réponse publiée au JO le : 25/12/2018 page : 12137 Date de changement d'attribution : 16/10/2018		

Texte de la question

Mme Pascale Boyer attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'avenir des équipes mobiles académiques de liaison et d'animation (EMALA) dans les territoires ruraux et de montagne. Régies par des conventions conclues entre le conseil départemental et l'État (académie), ces unités composées d'enseignants mobiles œuvrent à la mise en réseau des équipes pédagogiques et au développement de l'usage des nouvelles technologies. Parce que l'appui des unités EMALA est indispensable à l'inclusion des écoles situées en milieu rural, elle souhaite connaître les perspectives réservées au dispositif, dans le cadre de la mise en œuvre du plan numérique notamment.

Texte de la réponse

Les postes des Equipes Mobiles Académiques de Liaison et d'Animation (EMALA) ont été créés à l'origine pour pallier l'enclavement des communes rurales dans les domaines de la lecture (bibliothèques itinérantes) puis du numérique, des matières scientifiques, de l'environnement, et des projets « école et cinéma » notamment. Il existait 3 postes sur le département des Hautes-Alpes, un poste étant rattaché à chaque circonscription. Le personnel EMALA était issu de l'Education nationale avec un subventionnement du Conseil départemental via le Centre départemental de documentation pédagogique devenu depuis Atelier Canopé. Depuis 2015, pour éviter une trop grande dispersion de leurs missions, les postes EMALA avaient été davantage positionnés sur l'accès aux ressources scientifiques et environnementales. En 2016, suite au désengagement progressif du Conseil départemental sur les budgets de fonctionnement des EMALA (véhicule et subvention alloués par l'intermédiaire de Canopé), il n'a pas été possible de continuer à prévoir dans les missions des EMALA des déplacements inter-écoles. Les 3 postes du département des Hautes-Alpes ont donc été redéployés lors de l'établissement de la carte scolaire de 2016. Cependant pour maintenir les liens avec les projets scientifiques et environnementaux, trois professeurs du 2nd degré ont été chargés de mission auprès des trois parcs nationaux du département, permettant ainsi d'accompagner les projets pédagogiques des réseaux du socle. Enfin, pour le déploiement du numérique, en plus des 3 postes rattachés à chaque circonscription et du poste départemental, 1 poste et demi a été créé, ce qui porte à 5,5 équivalents temps plein (ETP) les moyens consacrés au numérique dans le département.